

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **Basic Income Earth Network**

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris
Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 71

Hiver 2011

Sommaire

- Sauver la paix en Europe** **2**
Yoland Bresson

- L'allocation Universelle: la proposition de Jacques Marseille** **3**
Jacques Marseille

- À propos de la proposition de Jacques Marseille** **6**
Jacques Berthillier

- Financement d'un revenu de base en suisse:**
Proposition de Bernard Kundig **6**
Jacques Berthillier

- Nouvelles de l'association** **9**

Directeur de la publication: Jacques

Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison: 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel: contact.aire@wanadoo.fr - Site: www.revenudexistence.org

Sauver la paix en Europe

Pour que les pays de la zone euro soient économiquement plus efficaces et socialement plus solidaires il est temps de créer des monnaies complémentaires nationales venant financer le revenu d'existence. Ainsi, en France, un euro franc non convertible en euro et distribué en pluie à tous les citoyens par le biais du revenu d'existence ne servirait qu'aux échanges intérieurs de consommation, à l'exclusion de tout achat d'actif (or, actions, obligations, immobilier).

Refuser que la BCE s'engage à soutenir le Fonds Européen de Soutien est une faute historique qui peut être lourde de conséquences dévastatrices pour L'Europe.

L'Allemagne se drape dans son rigoureux respect des traités, mais en réalité elle impose ainsi une Europe allemande, relayée en cela par tous les commentateurs qui ne cessent de nous la citer en exemple. Les uns et les autres oublient qu'elle a seulement dû faire de nécessité vertu, pour intégrer la RDA et le déséquilibre interne entre la partie occidentale et l'Allemagne de l'Est, où le chômage était considérable, le niveau de vie très inférieur, les salaires très bas. Elle y est parvenue, pas encore totalement, par la pression sur les salaires acceptée en Allemagne occidentale, par une délocalisation partielle de son industrie vers l'Est et surtout parce qu'elle était adossée à L'Europe, avec l'euro, qui lui servait de marché avide de ses biens et des États européens qui ne cessaient de soutenir leurs demandes intérieures. Et la voilà, maintenant, qui exige de ses partenaires un effort d'austérité insupportable pour les peuples. Et lorsqu'en France par exemple, aveuglés par l'habituel nombrilisme les commentateurs s'insurgent contre l'appel à la Chine, ils ne voient pas que l'Allemagne, elle, y trouve un partenaire de substitution au marché européen. Celui-ci peut devenir exsangue, le marché chinois sera la nouvelle frontière de l'Allemagne.

L'Allemagne vient d'enserrer l'Europe d'un nœud gordien et de l'asservir !

Il nous faut vite le trancher et reprendre sur de nouvelles bases adaptées au nouveau Monde qui émerge, la construction d'une Europe, plus équilibrée, économiquement plus efficace, socialement plus solidaire. Comment :

En transformant pour une période transitoire, l'Euro de monnaie unique en monnaie commune, et en utilisant cette période pour faire converger les politiques économiques, budgétaires et fiscales, en modifiant les traités pour que la BCE devienne une vraie banque

centrale, en instituant un gouvernement économique européen... avant de revenir à l'euro monnaie unique.

Pendant cette période, les États créent des monnaies complémentaires nationales. En France l'euro franc, à cours légal obligatoire, à parité avec l'euro **1 euro franc = 1 euro**, non convertible en euro, ne servant qu'aux échanges intérieurs de consommation, avec interdiction d'utiliser l'euro franc pour acheter des actifs (or, actions, immobiliers...). De même seraient créés des eurodrachmes, des eurolires... Les échanges inter-états continuant à s'effectuer exclusivement en euros.

Les eurofrancs créés seraient distribués en pluie à tous les citoyens comme revenu d'existence, les revenus d'activité (salaires...) restant tels qu'ils sont versés en euros. Actuellement, le montant du revenu d'existence s'élève en France à 400 € par mois. Il est alloué à tous de la naissance à la mort, égal pour tous, cumulable avec tout revenu d'activité. Les eurofrancs permettent ainsi d'instaurer le revenu d'existence et de changer radicalement la distribution des richesses en refondant la protection sociale.

La suppression concomitante de nombre d'allocations d'assistance conditionnelle (allocations familiales, allocation vieillesse, bourses...) diminue instantanément la dépense publique et réduit le déficit public. La suppression des cotisations salariales et patronales qui abondent actuellement ces allocations abaisse le coût du travail et améliore la compétitivité.

Le pouvoir d'achat supplémentaire ainsi distribué soulage les peuples de l'extrême rigueur qui les attend, soutient la consommation et relance la croissance, diminuant le poids relatif des dettes publiques.

Qui refuserait aujourd'hui d'emprunter ce chemin prendrait le risque d'une troisième phase de la crise systémique : une crise sociale majeure en Europe, aux conséquences imprévisibles. Le maintien de la paix si laborieusement assuré avec l'Union des États européens nous y oblige.

Yoland Bresson

L'allocation Universelle : la proposition de Jacques Marseille

Jacques Marseille, disparu en mars 2011, était un économiste et un historien favorable à l'instauration d'une allocation universelle. Dans son ouvrage, « L'argent des Français » paru en 2009, il proposait une allocation mensuelle de 750 euros par adultes et de moitié pour les mineurs. Fait marquant, cette allocation se substituait intégralement à l'ensemble des droits à la retraite, soit une économie globale annuelle de 180 Mds. Au total, d'après ses calculs, allocation universelle comprise, l'ensemble des charges sociales pour la nation ne seraient augmentées que de 16 %, soit 670 Mds contre 578 en 2007 selon le régime actuel.

Jean Paul Brasseur a extrait de l'ouvrage le chapitre 32 et pour une lecture rapide a titré les paragraphes ci-dessous.

« Tant pis pour les paresseux » est bien, en effet, la seule réponse des partisans de l'« allocation universelle » à ceux qui pensent que tout homme est obligé de travailler pour avoir le « droit de vivre ». Car s'il faut « contraindre » les salariés français à travailler pour qu'aujourd'hui 15 % d'entre eux gagnent le SMIC, soit 1 000 euros nets par mois, comment construire sur cette « contrainte » une société moins aliénante et moins soumise à la précarité que celle dans laquelle sont aujourd'hui plongés trop d'entre eux ? En fait, le pari de l'allocation universelle est que l'insertion sociale ne peut se construire sur la contrainte mais sur la confiance placée dans les bénéficiaires de ce nouveau droit.

Une allocation cumulable avec un travail librement choisi

Une utopie, sans doute, pour tous ceux qui n'accordent aucune confiance aux individus et pensent que seule la contrainte de « gagner son pain à la sueur de son front » est le meilleur garde-fou contre la paresse. Un pari sur l'intérêt et la nature humaine pour tous ceux qui pensent au contraire qu'un individu préférera toujours cumuler ce revenu à un autre salaire, surtout quand ce salaire correspondra à un travail qu'il aura plus librement choisi. Dans notre hypothèse, en effet, un couple de smicards toucherait désormais 3 500 euros par mois (deux SMIC à 1 000 euros nets plus deux allocations universelles à 750 euros), au lieu de 2 000 euros aujourd'hui.

Dépenses sociales en France : 578 milliards d'euros

Utopie sans doute aussi pour ceux qui pensent qu'une telle somme est incompatible avec l'état des finances de la France. Pari fondé pourtant sur les comptes, pour ceux qui connaissent le bilan de la protection sociale en France. En 2007, l'ensemble des prestations de protection sociale versées par l'État aux Français a représenté 578 milliards d'euros, soit 29 % du PIB, soit près de 60 % du total des dépenses publiques, soit un peu plus

de 9 000 euros par Français. 44,9 % de cette somme sont constitués par les prestations vieillesse,

- 35,5 % par les remboursements des dépenses de santé,
- 9,2 % par les aides à la maternité et à la famille,
- 6,2 % par les aides à l'emploi,
- 2,6 % par les aides au logement et
- 1,5 % par les aides destinées à combattre l'exclusion sociale.

Neuf mille euros donc par Français — le même montant que celui ici envisagé — pour des résultats qui ne sont toutefois pas à la hauteur des sommes engagées.

Coût d'une allocation universelle : 510 milliards d'euros

Si l'on versait une allocation universelle de 750 euros par mois à tous les Français âgés de plus de 18 ans et 375 euros à chaque Français de la naissance à l'âge de 18 ans, cette prestation sociale « révolutionnaire » représenterait 510 milliards d'euros. En échange toutefois, l'instauration de ce revenu garanti de la naissance à la mort serait accompagnée de la suppression de nombreuses prestations aujourd'hui versées, un dispositif unique, simple à verser et totalement compréhensible, remplaçant le maquis des innombrables dispositifs de protection sociale existants. Serait ainsi supprimé l'ensemble des sommes versées pour ne pas résoudre vraiment la question du chômage. Soit ce qu'on appelle les « dépenses passives », qui comprennent les prestations accordées aux chômeurs et les incitations au retrait d'activité, auxquelles il faut ajouter les « dépenses actives », qui sont l'ensemble des sommes consacrées à améliorer l'employabilité des salariés et à leur proposer un emploi : 76,5 milliards d'euros en 2006, soit 38 000 euros par chômeur recensé !

Une allocation universelle supérieure aux allocations et bourses d'études actuelles

Seraient aussi supprimées les allocations familiales et l'ensemble des aides à la famille, qui représentent 58 milliards d'euros. Chaque ménage percevrait, en effet, la moitié de l'allocation universelle par enfant jusqu'à l'âge adulte, soit 375 euros par mois. C'est-à-dire bien plus que le montant des allocations familiales aujourd'hui versées (120 euros par mois au-delà de deux enfants). De la même manière serait évidemment supprimé l'ensemble des bourses accordées aux lycéens et aux étudiants qui, à partir de l'âge de 18 ans, percevraient 750 euros par mois, soit bien plus que les bourses étudiantes les plus élevées, qui atteignent aujourd'hui 400 euros par mois. Serait encore supprimé l'ensemble des aides au logement, dont le montant atteint aujourd'hui près de 15 milliards d'euros.

Une allocation se substituant aux droits à la retraite

Seraient supprimés enfin les droits à la retraite, qui représentent à ce jour près de 180 milliards d'euros. Une véritable révolution dont il faut ici mesurer l'enjeu. En effet notre système de retraite par répartition est condamné à la faillite dans la mesure où le ratio de dépendance démographique — qui désigne le nombre de personnes à l'âge de la retraite par rapport au nombre de personnes en âge de travailler — va quasiment atteindre 100 cotisants pour 80 retraités en 2050, alors qu'il était de 400 cotisants pour 100 retraités dans les années 1980 et de 1500 cotisants pour 100 retraités au moment où il est entré dans la loi en 1945. En 2050, l'espérance de vie des hommes à 60 ans serait de 27,2 ans, contre 20,4 ans en 2000, et celle des femmes de 32,1 ans, contre 25,6 ans en 2000. À législation inchangée, chaque Français ayant travaillé toucherait quasiment autant en pension de retraite qu'en revenu d'activité. Un moindre mal s'il avait financé lui-même sa retraite. Un scandale s'il fallait faire peser cette charge sur les générations nées après 1970, qui seraient amenées à supporter la charge des retraites d'une génération qui a bénéficié de carrières longues et a laissé filer une dette dont les intérêts et le capital devront être remboursés par ceux qui « bénéficient » de contrats précaires et d'un avenir moins assuré.

En attribuant à chacun 750 euros par mois jusqu'à la mort, l'allocation universelle distribuée de la même manière à l'ouvrière qu'au cadre de la SNCF rétablirait totalement l'équité. Surtout lorsqu'on sait que cette ouvrière se voit aujourd'hui prélever près de 250 euros par mois sur sa rémunération totale pour payer la retraite de ceux qui vivront plus longtemps qu'elle et qui bénéficient de régimes spéciaux. Imaginons qu'elle place la même somme prélevée de

son allocation universelle (250 euros) en placement sécurisé (à 4 %) pendant quarante ans. Au terme de ces quarante années, elle disposerait d'un capital d'un peu moins de 300 000 euros, dont le rendement à 4 % (soit 1 000 euros par mois) s'ajouterait à son allocation universelle de 750 euros... Un doublement de sa retraite actuelle! Une arithmétique simple qui tend à démontrer — c'était le but de l'utopie ici proposée — que l'allocation universelle permet d'améliorer surtout le sort des pauvres tout en les incitant à travailler pour épargner une partie du « revenu garanti » qui leur serait distribué. Une arithmétique qui cherche surtout à prouver qu'un système de capitalisation couplé avec un revenu garanti est bien plus équitable que le régime actuel de répartition qui permet avant tout aux Français les plus protégés de faire financer leur retraite et leur santé par les plus défavorisés.

Coût total des dépenses sociales 670 milliards d'euros, mais diminué du coût des bureaucraties tatillonnes évalué à 100 milliards.

Dans ce nouveau système serait maintenu le remboursement des dépenses de santé, qui ont atteint 160 milliards d'euros en 2007, et qui resteraient à la charge de la solidarité nationale. Au total, à périmètre inchangé, les dépenses de protection sociale se monteraient ainsi à 670 milliards d'euros (510 + 160), 16 % de plus qu'aujourd'hui, sans même prendre en compte l'économie que représenteraient la suppression des bureaucraties tatillonnes fort budgétivores et les gaspillages des sommes qui sont distribuées à tous alors que certains n'en ont nul besoin. Sans même prendre en compte le surcroît de recettes que représenterait la TVA sur la consommation supplémentaire des ménages bénéficiaires, qu'on peut grossièrement chiffrer à un peu moins de 100 milliards d'euros.

L'allocation universelle: pas beaucoup plus chère pour l'État et atteignant toutes les personnes pauvres à moindre coût.

En somme, distribuer à chaque Français un revenu garanti pendant toute la vie ne coûterait pas beaucoup plus au budget de l'État-providence que le système actuel qui a réussi l'exploit de dépenser autant pour faire de la France le pays où le sentiment d'insécurité est le plus élevé. Bien loin d'être une méthode grossière et utopique de lutte contre la pauvreté, l'allocation universelle, dont le coût de distribution est négligeable au regard des dispositifs actuels, apparaît donc comme un moyen d'atteindre toutes les personnes pauvres à moindre coût.

L'allocation universelle revalorise le travail

Aurait-on pour autant résolu le problème des relations troubles entre les Français et l'argent ? Rien n'est moins sûr, sauf qu'à dépense égale, le pari en vaut certainement la peine. En garantissant tout d'abord qu'un emploi, même faiblement rémunéré, ne supprimerait pas l'allocation de base, elle conforterait, bien mieux qu'aujourd'hui, l'idée que le travail « paie ». Versée automatiquement à chacun, sans égard pour sa situation familiale et ses ressources, l'allocation universelle revaloriserait en effet paradoxalement le travail. Certes, pour ses adversaires, elle pourrait encourager la multiplication d'emplois peu rémunérés. Reste que ces derniers ne trouveraient preneurs que s'ils sont suffisamment enrichissants, formateurs ou susceptibles d'ouvrir des perspectives de carrière. À l'inverse, il est vrai, les emplois repoussants et sans perspectives ne seraient pas favorisés. Faut-il s'en désoler ?

Marier l'incompatible : une sécurité indispensable et une flexibilité accrue du travail

En offrant par ailleurs un revenu garanti sur lequel s'appuyer, l'allocation universelle faciliterait les va-et-vient, tout au long de l'existence, entre les plages de travail, les activités familiales et les moments de formation. En offrant une véritable bourse à tous les étudiants, en sécurisant un budget de consommation minimale, elle rendrait en effet plus facile pour tous le fait de ralentir ou d'interrompre des activités professionnelles afin de faire face à des obligations familiales, d'acquérir une formation complémentaire ou de se réorienter. Avec bien plus d'efficacité que la formation professionnelle qui engloutit aujourd'hui 24 milliards d'euros pour satisfaire la demande de ceux qui n'en ont pas réellement besoin. Loin de décourager l'envie de travailler qui est surtout liée, aujourd'hui, aux faibles perspectives d'ascension sociale qu'offre une société fort peu solidaire, l'allocation universelle serait au contraire susceptible de marier ce qui paraît pour l'instant incompatible : une sécurité indispensable et une flexibilité accrue du travail. Un bénéfice dont les femmes, qui subissent aujourd'hui plus que les autres salariés le temps partiel et les interruptions de carrière, sortiraient massivement gagnantes.

Une intégration plus efficace des immigrés

Enfin, en nourrissant une forme de patriotisme renouvelé autour d'un tel projet national de solidarité, cette allocation faciliterait l'intégration plus efficace de populations immigrées qui ne pourraient en jouir qu'en devenant citoyens français et qu'en adhérant aux valeurs d'une nation aussi exemplaire. Une véritable rupture par rapport aux allocations et subventions multiples distribuées sans conditionnalité et qui ne font qu'entretenir

de vastes poches de personnes difficilement intégrables dans le système productif et souvent radicalement hostiles aux valeurs de la patrie qui les héberge et les nourrit.

Les droits inaliénables de l'homme ne sont pas une utopie

À tous ceux qui pensent que cette allocation universelle est un fantasme d'excentrique, rappelons que peu de monde, à l'époque de Guizot ¹, acceptait l'utopie du suffrage universel, les uns parce qu'ils le croyaient révolutionnaire, les autres parce qu'ils considéraient, comme les Constituants de 1789, que seul un homme riche pouvait avoir une opinion indépendante et que seule la richesse assurait un vote sincère et libre. N'oublions pas toutefois que la Déclaration d'indépendance américaine s'ouvrait en 1776 par ces mots : « Nous tenons pour évidentes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux, ils sont dotés par leur créateur de certains droits inaliénables au nombre desquels figurent la liberté, la vie et la poursuite du bonheur ; les gouvernements sont institués parmi les hommes pour garantir ces droits et ils tirent leurs justes pouvoirs du consentement des gouvernés. »

Une première mise en place

Mettre en place demain ce droit inaliénable à la vie pour tous les jeunes Français qui naissent et pour tous les jeunes Français qui atteignent l'âge de 18 ans coûterait aux finances publiques 11 milliards d'euros la première année, desquels il faudrait défalquer les allocations familiales et les bourses étudiantes. Une telle somme, qui représente moins de 1 % des dépenses publiques, n'est-elle pas un pari sur l'avenir moins risqué que le financement d'un Revenu de solidarité active qui peine à répondre aux situations de pauvreté ?

L'allocation universelle, incontournable auxiliaire du marché, garantit le droit à la vie

C'est bien le paradoxe de cette allocation qui renvoie à la question d'un droit au revenu, c'est-à-dire d'un droit à la vie. Prestation destinée à libérer l'individu de la pression marchande, elle se présente aussi comme l'incontournable auxiliaire du marché en permettant aux plus pauvres d'accéder aux « choses » livrées sur le marché. Prestation accordée sans condition, elle implique le démantèlement de tous les secours et contrôles étatiques. Prestation accordée à tous, elle satisfait en partie l'idéal communiste qui est de permettre à chacun de vivre en partie « selon ses besoins ». À condition toutefois que chacun reconnaisse en même temps que c'est le progrès historiquement réalisé par les logiques du marché qui permettrait son instauration.

Jacques Marseille

1. Guizot : historien et homme politique français (1787-1874)

À propos de la proposition de Jacques Marseille

Le montant du revenu de base proposé variant selon les auteurs il convient, pour les comparer, de tenir compte des allocations auxquelles il se substitue et du mode de financement retenu.

Dans le cas présent, il nous paraît utile de revenir sur le mode de financement de l'allocation universelle proposé par Jacques Marseille avec celui exposé, également pour la France, dans notre précédente Lettre de liaison (n° 68 p. 7).

	Lettre de l'Aire	Jacques Marseille
Coût annuel 400 euros/mois pour tous	312 Mds	
Coût annuel 750 euros/mois pour les adultes 375 euros/mois pour les mineurs		510 Mds (1)
Économies		
aides de l'État aux emplois	30 Mds	76,5 Mds
allocations familiales et aides à la personne	70 Mds	73,0 Mds
suppression des droits à la retraite	-	180,0 Mds
. bureaucratie	-	100,0 Mds
Total des économies	100 Mds	429,5 Mds
Solde à financer	212 Mds	80,5 Mds

(1) 517,5 avec 50 millions à 750 et 15 millions à 375

La comparaison est instructive. Une allocation élevée permet d'envisager une forte réduction des aides de l'État à l'emploi et de supprimer les droits à la retraite, l'allocation universelle venant s'y substituer. Au plan macro-économique les économies sur la bureaucratie sont plus difficiles à estimer de façon objective, car se posera le emploi des personnes licenciées. Trouveront-elles en majorité un emploi dans le privé, ou seront-elles affectées à d'autres emplois publics, plus productifs mais venant néanmoins s'ajouter aux dépenses publiques, ou bien viendront-elles augmenter le nombre des chômeurs ?

Par ailleurs, selon la thèse de Yoland Bresson, un niveau élevé d'allocation n'aura-t-il pas pour conséquence une forte augmentation des prix de vente venant réduire d'autant les revenus.

Jacques Berthillier

Financement d'un revenu de base en suisse

Proposition de Bernard Kundig

Pour Bernard Kundig le revenu de base et son financement sont à replacer dans le contexte de l'économie globale, contexte qui justifie l'ampleur des réformes à engager. C'est ainsi que pour répondre à son objet, la redistribution des revenus au titre du revenu d'existence devrait atteindre 33 % du revenu national. Ceci donnerait pour les suisses un revenu de base mensuel de 2250 F suisses pour les adultes réduit de moitié pour les mineurs. En contrepartie la totalité des prélèvements sur salaires ainsi que l'ensemble des prestations sociales jusqu'à hauteur (ou : concurrence) du revenu de base seraient supprimées. Le financement de ces deux réformes serait assuré par une augmentation de la TVA (taux porté à 25 %) et par un impôt fédéral direct à taux fixe (environ 20 %) au-delà d'un plancher de taxation à hauteur de 150 % du revenu de base, afin de rendre cet impôt progressif.

Le constat

L'économie mondiale souffre d'un déséquilibre structurel entre les potentiels d'investissements et de consommation, en raison des conditions actuelles de la croissance. En effet, si à coût égal des facteurs de pro-

duction la substitution du travail salarié par l'action de la machine (substitution capital-travail) ne permet plus d'accroître la productivité du travail, il n'y a plus suffisamment de valeur ajoutée à répartir entre le capital et le travail, ce qui plombe les perspectives de rendement

de l'investissement dans les capacités productives. Dès lors, les investissements visent moins à l'augmentation des capacités productives mais avant tout à la réduction des coûts à volume de production égal. Au lieu de produire plus avec autant de travailleurs, on produit autant avec moins de travailleurs ou des travailleurs moins payés. Or, la réduction des coûts, aussi nécessaire soit-elle, n'est pas le meilleur moteur de la croissance économique. C'est pourquoi, selon ce scénario, il faut s'attendre à une poursuite de la baisse relative des bas revenus et salaires, à la précarisation des emplois, à la poursuite des délocalisations de la production vers d'autres pays. Ainsi, dans les pays développés les licenciements ne sont plus suffisamment compensés par les nouveaux emplois créés et le chômage a tendance à prendre des dimensions inquiétantes. Une partie des emplois passe à la trappe tandis que les stratégies de restructuration changent le caractère des emplois qui sont maintenus. Ceux-ci deviennent aléatoires, instables, voire précaires. En un mot ces emplois ne permettent plus de fonder un projet de vie personnel ou familial.

En outre, les politiques demandent moins de plans de relance et plus de plans d'austérité. Il faut alors faire ses adieux au plein-emploi, car vouloir à la fois plus d'emplois et un désendettement des États c'est vouloir la quadrature du cercle.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable de remplacer le système actuel d'assurances et d'aides sociales (qui conservent la primauté des revenus du travail et de la croissance économique) par un revenu de base fondé sur le droit humain à l'existence. Pour ce faire un tiers du revenu national doit être socialisé, c'est-à-dire redistribué, sans conditions, par parts égales à toute la population résidente. Par ce transfert de fonds, du secteur financier hypertrophié et sans perspectives d'investissement suffisantes, vers la consommation, on rééquilibre les fondamentaux de l'économie et l'on assure en même temps un socle de pouvoir d'achat à chaque individu.

Le revenu de base: son montant

Selon sa définition générale le revenu de base doit fournir les moyens matériels d'une vie simple dans le respect de la dignité humaine. À partir de cette définition, 2 approches possibles. Soit on fixe ce montant dans l'absolu (mesuré à l'échelle du coût de la vie), soit on considère le revenu de base comme une fonction socialisée (et redistribuée) du revenu national. Pour la Suisse, la première approche conduirait à une allocation mensuelle de 2 500 francs par adulte réduite de moitié pour les mineurs, ce qui aboutirait à une redistribution de 37 % du revenu national. Or ce % est essentiel si l'on veut ancrer la relation financière entre revenu

de base et création de valeur marchande. Si donc on estime nécessaire de ne pas dépasser en redistribution le 1/3 du revenu national (2e approche) on obtient un revenu de 2 250 francs pour un adulte, ordre de grandeur compatible avec la définition du revenu de base. C'est le montant qui sera retenu.

Le financement: ses principes

Le financement:

1. Ne doit pas augmenter les charges sociales mais au contraire permettre d'alléger le coût du travail. Pour cela, accompagner le financement de la mise en œuvre d'une TVA sociale, réforme d'autant plus nécessaire que les charges sociales pesant actuellement sur les salaires grèvent toutes les activités où le capital humain est prépondérant.
2. Ne doit pas peser comme un impôt sur les personnes physiques et morales, mais comme un coût sur le processus de création de valeur - son coût social - et, pour cette raison, passer par une TVA remodelée en fonction du revenu de base et dont le produit lui soit exclusivement affecté. Cette approche a pour avantage politique de couper court à toute manœuvre de diversion – inspirée de la fable de la cigale et la fourmi — présentant le revenu de base comme une gratification du droit à la paresse aux dépens des hyperactifs.
3. Dans ces conditions, l'imposition directe n'intervient qu'en troisième lieu, dans la mesure où le financement du revenu de base est aussi un instrument de redistribution économique et de transfert des moyens d'investissement vers la demande de consommation.
4. Il faut aussi éviter toute stigmatisation. Or, toute prestation sociale dépassant ce qui est dû sur la base de cotisations est considérée par la société comme une assistance et souvent, par la personne concernée, comme une honte. Cette stigmatisation a des effets pathogènes; plus on est assisté, plus on développe une mentalité d'assisté. L'idée même à tort crée sa réalité. Le revenu de base inconditionnel n'est pas un revenu d'assistance; au contraire, il est conçu pour rompre ce cercle vicieux et libérer l'énergie de tous. Le revenu de base est un coût social de l'économie du marché mondialisé, le coût de la flexibilité. Ce coût doit donc être supporté par l'impôt.

Le financement : sa mise en œuvre

À partir des taux d'imposition explicités ci-après on obtient les résultats suivants en francs suisses :

	Annuellement
1. Montant à financer (33 % du revenu national)	182 Mds
(2250 euros/mois et la moitié pour les moins de 20 ans)	
2. Ressources	
. Moyens financiers récupérables :	53 Mds
. dépenses sociales	18 Mds.
. autres dépenses	35 Mds
. Impôt sur le revenu	35 Mds
. TVA	94 Mds
. Total ressources	182 Mds

Impôt sur le revenu

En première estimation, un taux fixe d'imposition de 15 à 20 %, à partir d'un seuil de 150 % du revenu annuel (40 500 F) et accompagné de la suppression de la plupart des déductions générerait une recette de 35 Mds. Le seuil d'imposition de 40 500 F répond à un triple objectif :

- Rendre progressif le taux réel d'imposition, ainsi de moitié inférieur pour ceux qui gagnent le double du plancher (81 000), à un taux réel des 2/3 pour un revenu égal à 3 fois le plancher et ainsi de suite.
- Soutenir l'attractivité financière de l'emploi dans la zone de rémunération proche du revenu de base.
- Épargner relativement les classes moyennes et instituer plutôt une relation de transfert entre le sommet et la base de la pyramide des revenus et donc entre le potentiel d'investissement et le potentiel de consommation.

La TVA

Actuellement sur 66,8 % du PIB au taux moyen de 6,65 % les recettes de TVA se montent à 19,5 Mds. Pour la nouvelle TVA sociale, allant uniquement au financement du revenu de base, un taux moyen de 25,65 % sur une assiette portée à 80 % du PIB rapporterait 94 Mds. Cela conduirait à une hausse de TVA de 74 Mds (94 – 19,5). Pour les entreprises cette hausse serait en partie compensée par la suppression des char-

ges sur salaires de l'ordre de 48 Mds. Pour les entreprises il en résulterait donc un supplément de coût de 26 Mds (74 – 48) qu'elles seraient amenées à répercuter sur leurs prix de vente. Pour l'éviter il faudrait donc que la masse salariale après déduction des charges diminue encore de 10 %, ce qui ne paraît pas insurmontable, sachant que tous les contribuables et aussi les salariés touchent de toute manière leur revenu de base de 2250 F.

En conclusion

Si le revenu de base apparaît pour certains comme une idée incongrue et presque sacrilège car « on n'a rien sans rien », il faut aussi le replacer dans un contexte plus général. En effet, la crise du monde industriel ou encore les limites de la croissance économique sont des réalités vécues aujourd'hui de manière toujours plus brutale et inquiétante et la nouvelle pauvreté n'en est qu'un symptôme parmi d'autres. C'est pourquoi le niveau d'analyse doit justifier l'ampleur de la remise en question et l'ambition du projet politique : « Découpler le travail et le revenu, remplacer le droit au travail par le droit à la vie, établir la liberté du travail face à la liberté du capital ».

Extrait par Jacques Berthillier de la proposition de Bernard Kundig (pp. 28 à 55) de l'ouvrage édité sous la direction du BIEN Suisse « Le financement d'un revenu de base inconditionnel ».

Nouvelles de l'association

- Au cours de l'été, par le biais de ses représentants, l'Aire a participé à Paris et en province à l'animation de nombreux débats faisant suite à la projection du film sur le revenu de base. Grâce à cet excellent outil de diffusion l'Aire élargit son audience en touchant un plus large public.

- Dans le cadre de la préparation de la campagne présidentielle l'Aire intensifie ses contacts auprès de personnalités universitaires et politiques influentes.

- C'est ainsi que certains candidats retiendront le revenu d'existence dans leur programme et que le CJD en fera l'une de ses 12 propositions sur lesquelles les candidats devront se prononcer.

- Au niveau européen l'Aire s'associe à une initiative citoyenne européenne en faveur du revenu de base. Le traité de Lisbonne permettant de saisir la Commission sur une pétition ayant recueilli un minimum de 1 million de signatures dans au moins 7 pays de l'Union, l'Aire ne peut rester étrangère à la rédaction du texte sur le revenu de base à lui soumettre. C'est ainsi que le 9 novembre 2011, dans le cadre des réunions de notre association, Otto Lüdemann est venu solliciter notre avis sur le premier projet rédigé lors du symposium européen du 14 au 16 octobre 2011 à Vienne. Précisons que Otto Lüdemann est pour l'Aire un correspondant privilégié car, après avoir enseigné pendant 24 ans au département du Travail social à l'Université des Sciences appliquées de Halbourg, il est :

- 1 Membre actif de longue date de la société internationale Erich Fromm, un des grands pionniers de cette idée.
- 2- Membre du réseau pour le revenu de base inconditionnel de Hambourg.
- 3- Représentant de ces deux organisations au groupe préparatoire du congrès du BIEN à Munich en 2012.

Le 26 avril (probablement à Bruxelles) l'Aire contribuera à la rédaction du texte définitif présenté à la Commission. Si elle en accepte l'objet le texte sera ensuite soumis à la signature des citoyens des 27 pays de l'Union.

- L'un des nôtres, Marc de Basquiat, soutiendra le 30 novembre 2011 à l'Université d'Aix en Provence sa thèse sur « La rationalisation d'un système redistributif complexe : une modélisation de l'allocation universelle en France ». Ce texte fera l'objet d'une très large diffusion.

Nous apprenons le décès de Michel Thibault. Les adhérents de l'Aire se joignent au Bureau pour présenter à sa famille leurs plus sincères condoléances.

Prochaines réunions 2011 — 2012

Lycée Louis Legrand 123 rue St Jacques, à 17 heures - salle M174	
le mercredi 14 décembre	le mercredi 11 avril
le mercredi 11 janvier	le mercredi 9 mai
le mercredi 8 février	le mercredi 13 juin
le mercredi 14 mars	

Ces réunions sont ouvertes à tous. Venez nombreux.

Cotisations 2012

• Cotisation de base ¹ :	60 €
• Cotisation réduite ¹ :	15 €
<i>(chômeurs et étudiants)</i>	
• Abonnement lettre de liaison	30 €

1. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.